

11/28075/28075

GENEVE, le 3 Mai 1923.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du document émanant des représentants de la tribu indienne des "Six Nations" que vous voulez bien me communiquer de la part de Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

In accordance with the wishes of your Govt. I shall not fulfil the communication this document

~~La communication est le Conseil en attendant que les membres du Conseil~~

~~Avant de porter ce document, selon le vœu de votre Gouvernement, à la connaissance des membres du Conseil, je crois devoir en communiquer~~

le texte au Gouvernement du Canada, afin de permettre à celui-ci de fournir, s'il le désire, tous renseignements ou observations qui devraient, à son avis, être transmis au Conseil en même temps que ledit document.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général:

Son Excellence Monsieur van PANHUYS,
Ministre des Pays-Bas,
B E R N E .